



REPUBLIQUE FRANCAISE
COLLECTIVITE DE LA
MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mardi 23 juin 2026

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents		Votants	
33	30	32		
		Dont procurations		
		02		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
32	32	00	00	00

Date de la convocation

17/06/2026

Date d'affichage

17/06/2026

Objet de la Délibération

RECHERCHE DE FINANCEMENT

Actualisation du Plan de Financement global
 Plan de Modernisation des bâtiments scolaires :
 « Reconstruction de l'école élémentaire de l'anse
 madame »

L'an deux mille vingt-six et le 23 juin, à 17h29, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Daniel CHOMET, le Maire.**

Etaient présents : MM./Mmes Daniel CHOMET, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Joëlle TAILAME, Georges HARPON, Laura BEDOUIN, Stanley SYMPHOR, Jill OCTAVIA, Manuel Maxime GHUNAIM, Sandra PALIX, Jean-Yves CHALBOT, Patrick ULTET, Jocelyn CACHACOU, Guylène JUNKERE, Dominique JOSEPH-MONROSE, Karine BAUDIN, Nathalie CHAUVET, Odile Valérie SAINT-LOUIS-AUGUSTIN, Eddy ARNOLIN, Claudia NELLER, Sandrine DESIRE (à partir de 18h32), Youly AGASTA, Doris MAJESTE, Rodrigue Mickaël GRELET, Pierre MIDELTON, Marie GARON NEE GIRAUD, Yolène LARGEN-MARINE, Flore Eva FRANCILLETTE EPSE FLERAG, Didier MARMOT (à partir de 17h39), Emmanuelle TIBURCE EPSE RUBIN, Noham BODARD (à partir de 17h34).

Absents excusés : MM. Olivier PIERRE-FRANCOIS, Alec BEROARD, Maurice JOSEPH-MONROSE.

Procurations : MM. Olivier PIERRE-FRANCOIS, Alec BEROARD ont respectivement donné procuration à Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Karine BAUDIN.

Président de Séance :

Daniel CHOMET

Secrétaire de Séance :

Doris MAJESTE

ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL
PLAN DE MODERNISATION DES BATIMENTS SCOLAIRES :
« RECONSTRUCTION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DE L'ANSE MADAME »

Le Conseil municipal,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** la délibération n°2025-07-101 relative au plan de modernisation des bâtiments scolaires – Reconstruction de l'école élémentaire de l'Anse Madame – Actualisation du plan de financement prévisionnel global, en date du 14 octobre 2025 ;

- **Vu** la délibération n°2025-08-120 relative à l'actualisation du plan de financement prévisionnels global – Plan de modernisation des bâtiments scolaires – Reconstruction de l'école élémentaire de l'Anse Madame, en date du 04 novembre 2025 ;
- **Vu** le rapport de présentation transmis aux Conseillers municipaux ;
- **Considérant** ce qui suit :

Pour rappel, dans le cadre du programme de lutte contre la vulnérabilité sismique des établissements scolaires, la Ville de Schœlcher a fait le choix de reconstruire l'école élémentaire de l'Anse Madame.

Le plan de financement prévisionnel avait été actualisé par délibération n° 2025-08-120 en date du 04 novembre 2025, le Fonds vert ayant été sollicité par la ville, pour un montant de 309 000,00 €.

Le plan de financement se déclinait comme suit :

COFINANCEURS	MONTANT en €/ H.T	TAUX (%)
PSA	1 763 347,20	22,81
FPRNM	3 526 694,00	45,61
FEDER	1 746 000,00	22,58
FONDS VERT	309 000,00	4,00
VILLE	386 470,27	5,00
TOTAL	7 731 511,47 €	100,00

Inscrite au dispositif du Contrat de la Réussite et de la Transition Ecologique (CRTE), l'opération a fait l'objet d'un **surcoût de 2 500 388,70 €**, la portant ainsi à un montant total de **dix millions deux cent trente-et-un mille neuf cents euros et dix-sept centimes** (10 231 900,17 €).

Compte tenu des surcoûts, il convient de solliciter du FEDER une augmentation de sa participation au financement du projet pour la porter à **quatre millions cent vingt et un mille deux cent soixante-trois euros** (4 121 263,00 €).

Le nouveau plan de financement est le suivant :

COFINANCEURS	MONTANT EN€/H.T	TAUX (%)
PSA	1 763 347,20	17,24
FPRNM	3 526 694,00	34,47
FEDER	4 121 263,00	40,28
FONDS VERT	309 000,00	3,01
VILLE	511 595,97	5,00
TOTAL	10 231 900,17 €	100,00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} :

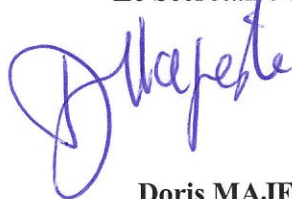
- **D'approuver l'actualisation du plan de financement prévisionnel global – plan de de modernisation des bâtiments scolaires : reconstruction de l'école élémentaire de l'Anse Madame », tel que présenté ci-dessus ;**

ARTICLE 2 :

- **De donner mandat à Monsieur le Maire pour signer tout acte y afférent.**

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 03 JUIL 2026

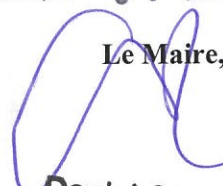
Le Secrétaire de séance



Doris MAJESTE



Le Maire,


Daniel CHOMET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par recours gracieux auprès de la commune de Schœlcher, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire de Schœlcher, Mairie de Schœlcher, 3 rue Fessenheim, 97233 Schœlcher – Martinique ; ou par la voie contentieuse, par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le tribunal administratif de la Martinique, par courrier postal au 12 rue du Citronnier - Plateau Fofu - CS 17103 - 97271 Schœlcher Cedex ou par voie électronique via le site internet sécurisé : <https://citoyens.telerecours.fr>.